

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

192998

M23- N° 0031808

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5316

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MR JABER Mohamed

Date de naissance :

1954

Adresse :

Rue 9 N° 169 Latissement Sidi Abdellah
OUL FA - CASA

Tél. :

06 34 65 6249 Total des frais engagés : 3.700,- Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

Jaber Mohamed

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

ALD

ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casa Le 01/09/2011

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2011	G R	Cr		 Dr A. ZAROU Ophthalmologist Optalmo Clinique de Casablanca 1, Rue des Papillons Oasis - Casa Tel. 0522 25 11 15 (SLC) - Fax. 0522 25 11 15 INPE : 091140573

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
CARRI SARL ALTIQUA D'Abouazza, p.c. - INPE - Casablanca 31 Résidence des Pins - Casablanca	26/01/24	500	ferme		3200,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the three-dimensional structure of the human genome. It features a central vertical axis representing the DNA double helix, with chromosomes labeled A through H arranged around it. The chromosomes are depicted as loops of varying sizes, some containing circular markers labeled with numbers (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8). The entire structure is oriented with a horizontal axis pointing left labeled 'D' and a vertical axis pointing down labeled 'B'. At the top, there is a label 'H'.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN N° 2000-0000000000000000

第十一章 财务管理与资本结构决策



Casablanca le : 24/11/23

cabpect pecte
je vous signe ceulci que j'ai opere de cataracte
chez M^r ZABER N^o le 27/11/23
de cataracte oeil droit le 27/11/23
Sous a quoi la preparation a testement
change et M^r ZABER N^o recevra
de part ma partelle correction
ce qui cabpect est donne a l'heure
par mon docteur que do dure

Dr A. ZABER
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091140871

Urgence 24/24



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT231025141432

Casablanca le :

19 janvier 2024

JABER Mohamed

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques

Vision de loin :

OD = + 1.25 (- 1.00 à 90°)

OG = + 0.75 (- 0.75 à 90°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.75

*CARRIAGE
SARL AU
Dar Bouazza, Parc Errachidia-Magasin
31 Résidence des près - Casablanca
INPE: 065046007*

Dr A. ZAROURY
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél. : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15
091440071

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

CARRE OPTIQUE

31 Residence Des Pres
DAR BOUAZZA
05 22 89 96 99
ICE:003067050000005
IF:32965709 RC 547945
INPE 065045007

26/01/2024

FACTURE N° 0026/2024

JABER MOHAMED

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
MONTURE OPTIQUE	700.00
2 VERRES ORGANIQUES PROGRESSIFS	3 000.00

Dont TVA (20%)

616.67

TOTAL TTC **3 700.00**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
TROIS MILLE SEPT CENTS DIRHAMS

CARRÉ OPTIQUE
SARL AL
Dar Bouazza, Paris Errahma Magasin
31 Résidence des Prés - Casablanca
INPE: 065045007

Poignée en cuir